



EDITO UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR RÉAFFIRMER NOTRE PROJET D'ÉCOLE



Nathalie LACUEY
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com

Si la rentrée permet de souhaiter à tous une année riche en travail avec les élèves et les équipes pédagogiques, c'est aussi le temps de réaliser un premier bilan sur les conditions de sa préparation, de sa mise en place et sur les projets à venir...

Si la fin d'année scolaire dernière nous donnait à espérer une rentrée normale, la flambée du variant Delta, l'instauration du pass sanitaire et d'une vaccination « sous conditions », la rédaction d'un protocole de reprise aux 4 scénarios indiquaient très vite, à l'inverse de la communication ministérielle, qu'il en serait autrement. Envisager des moyens supplémentaires grâce à l'ouverture de listes complémentaires au concours, la mise à disposition de locaux pour mettre en place des groupes allégés dans une ambition de compenser deux années scolaires au manque d'école criant, semblait une priorité et la réponse la plus adaptée pour les élèves, notamment les plus fragiles, et les enseignants épuisés en attente de reconnaissance.

Si les logiques et analyses peuvent être discutées, débattues, notre gouvernement fait fi du dialogue et préfère avancer sur ses choix. Le modèle « du mieux travailler avec plus de moyens, de formation et un salaire revalorisé » s'oppose à celui déjà ancien « de plus travailler pour espérer une reconnaissance salariale » occultant l'élève et la qualité d'enseignement. Un modèle

prônant l'individualisation, la responsabilité de la réussite ou de l'échec à chacun.e, la culpabilisation ... et dont les seuls objectifs sont l'économie des moyens. L'imposition de la deuxième heure supplémentaire, moins payée qu'une heure classique dès le 5ème échelon, le recours à la contractualisation massive participent à ce système, tout en démontrant ses limites. Au 1er septembre, ce sont à minima 200 heures, recensées sur l'académie, non couvertes en EPS !

Monsieur Blanquer, vous avez dit que tout était prêt ?!
Monsieur Macron, pensez-vous que votre projet d'école, celui-là même que vous avez lancé à Marseille, va être la solution à une école qui souffre d'un désengagement de l'État, d'un manque de formation et d'attractivité du métier, quand des pays, comme la Suède, victimes d'une chute des résultats scolaires, abandonnent ce modèle et remettent au cœur plus d'État ?!

Alors que le chemin de la présidentielle est ouvert, après quatre ans et demi d'enchaînement de réformes libérales à un rythme effréné (bac « à la carte », Parcoursup, « école de la confiance », ...) ayant étouffé les contestations par le développement d'une bureaucratie autoritaire et un profond mépris du dialogue social, nous devons saisir cette période pour en faire un large temps d'expression sur nos exigences, notre professionnalité pour un autre modèle social et une autre école.

Le bilan post Jeux Olympiques et Paralympiques, dans un contexte où

l'importance des pratiques physiques n'est plus à prouver, nous donne également l'opportunité de faire campagne sur « le 4 heures d'EPS pour tous les niveaux de classe », et d'affirmer les rôles complémentaires de l'EPS et du sport.

Inverser le bilan comptable mais aussi qualitatif du quinquennat, portant à 7490 les suppressions de postes dans le second degré (771 postes en EPS) avec plus de 87 000 élèves, doit être la priorité. L'épouvantail de la réduction de la dette reste une justification aux politiques d'austérité, quand les profits sont démesurés (57 milliards d'euros de profits pour le CAC 40 au 1er semestre 2021, 51 milliards de dividendes versés aux actionnaires, en hausse de 22% par rapport à 2020).

Se faire entendre, c'est aussi être nombreux dans les mobilisations ou événements de différentes natures. **Dès le jeudi 23 septembre, en grève et manifestations, pesons pour les postes, les salaires et les conditions de travail à l'appel de la FSU, de FO, de la CGT et de Sud Éducation, puis le jeudi 7 octobre participons massivement aux conférences débats retraçant « 40 ans de l'EPS à l'éducation nationale »...**

Attaché à tous les services publics, le SNEP FSU dans une année de congrès et la perspective de la présidentielle mènera campagne pour leurs développements dans un souci de plus d'égalité, de solidarité et de social. Soyons nombreux à y prendre part !

23 septembre

pour un plan d'urgence dans l'éducation, appel à se mobiliser dès la rentrée



UN PLAN D'URGENCE DANS L'ÉDUCATION

EMPLOI

Fabrice ALLAIN
Secrétaire départemental
SNEP FSU Gironde
s2-33@snepfsu.net



La rentrée 2021, contrairement aux déclarations de notre ministre, ne saurait être qualifiée de normale. Nous distinguons d'une part les contraintes sanitaires qui nous obligent à débiter une nouvelle année avec un protocole sanitaire, des masques, des brassages contrôlés et d'autre part la politique éducative menée par le ministère (suppressions de postes, effectifs en hausse, dégradation du métier).

Le SNEP et la FSU continuent de demander la levée des brevets sur les vaccins afin que toutes les populations puissent être protégées (cf communiqué de presse du 21 juillet 2021). La résolution de cette crise passe par une solidarité internationale et des politiques économiques aux critères sociaux et écologiques.

Si la pandémie de Covid se poursuit et va nous obliger à aborder cette nouvelle année

avec un protocole sanitaire contraignant (le niveau 2 est décrété, l'EPS est possible mais contrainte notamment en intérieur). Nous serons surtout confrontés à des effectifs encore en hausse dans les classes. Le bilan des 5 années du tandem Macron-Blanquer est insupportable : 771 suppressions de postes en EPS pour 87 224 élèves de plus dans le second degré ! En 2020, JM Blanquer a même rendu 253 millions de son budget en fin d'année, preuve de son zèle à essorer l'École publique.

En arrière-plan de ces attaques répétées contre les services publics dont celui de l'Éducation, l'accroissement des inégalités au profit des plus aisés se poursuit. Si les plus précaires mettront plusieurs années à tenter de sortir de la crise, pour le monde de la finance les chiffres ont déjà dépassé ceux d'avant Covid (51 milliards de dividendes versés au premier semestre 2021). Le 19 août 2021, Attac révélait aussi que l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales soustrayait plus de 15 milliards d'euros de recettes à la France.

Développer les services publics, l'École, l'EPS... c'est possible !

Le SNEP FSU revendique 4 heures d'EPS hebdomadaires pour tous les élèves tout au long de la scolarité obligatoire ainsi que le recrutement de 1500 professeurs par an pendant 5 ans !

Dans ce contexte, le SNEP FSU, au sein de l'intersyndicale (FSU, CGT, FO, SUD) demande un plan d'urgence pour l'éducation et appelle d'ores et déjà à une journée de mobilisation par la grève le jeudi 23 septembre 2021.

Cette journée constitue un horizon de rassemblement parmi d'autres. Le 7 octobre, le SNEP FSU t'invite à fêter les 40 ans de l'EPS au Ministère de l'Éducation nationale. Comme toutes les avancées, cette intégration est le fruit de luttes sociales qui ont impliqué la profession et ses représentants.

En cette année "présidentielle", nous aurons à nous rassembler largement pour mettre en avant les besoins de services publics, d'École et d'EPS.

UNE RENTRÉE SOUS TENSION !

La rentrée en EPS dans l'Académie de Bordeaux : de nombreux besoins non couverts !

Le SNEP FSU Bordeaux a été largement sollicité dès la reprise en raison d'un nombre important de postes sans enseignant d'EPS. Nous recensons le jour de la rentrée 216h non pourvues dans l'académie !

Le SNEP FSU a immédiatement interpellé Mme la Rectrice, les DASEN de l'académie ainsi que les services rectoraux chargés des remplacements.

Le manque d'anticipation et les conséquences inéluctables des suppressions de postes conduisent à une rentrée sous tension. La préparation en équipe est directement impactée par les carences en remplacement.

LE PASS' SANITAIRE N'EST PAS EXIGIBLE POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS NI POUR LES ACTIVITÉS DU SPORT SCOLAIRE

Accès aux installations sportives : le pass sanitaire ne doit pas être présenté !

Alerté par des collègues de Mérignac (33) suite à l'obligation par la municipalité d'avoir à présenter un pass sanitaire pour les enseignants et les élèves majeurs pour accéder aux installations sportives, le SNEP FSU a interpellé le DASEN le jeudi 2 septembre 2021.

Le directeur de cabinet a donné une réponse sans ambiguïté : pas de Pass sanitaire à présenter lorsque cela concerne l'enseignement de l'EPS.

Le Rectorat a également été informé de cette situation. Si cela devait se reproduire, nous avertir rapidement...

Attac France
19 août, 10:13 · 🌐

15,4 milliards € : c'est la perte de recettes fiscales en France en 2018 liée à l'évasion fiscale des multinationales, qui déplacent artificiellement 47 milliards € de profits dans des paradis fiscaux, dont 38 milliards dans des paradis fiscaux de l'Union européenne !

Il est insupportable de rogner les droits des chômeurs, de baisser les APL et demain de reculer l'âge de départ à la retraite pour faire des économies, plutôt que de mettre fin à l'évasion fiscale !

Dans le monde, 40% des bénéfices des multinationales sont transférés dans des paradis fiscaux !

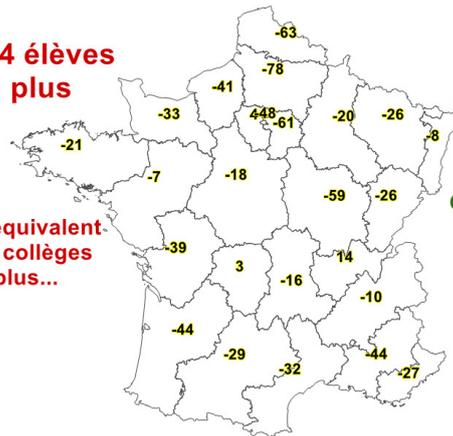
Source : <https://missingprofits.world/>



Gouvernance Blanquer-Macron Rentrées 2018-2021: leur vrai bilan

87 224 élèves en plus

C'est l'équivalent de 175 collèges en plus...



771 postes d'EPS en moins

C'est l'équivalent d'un concours annuel de supprimé...

Jean-Michel Blanquer
@ymbjanquer

Vive le sport collectif!
Vive l'EPS! 🇫🇷 🏆 🏃

Sources: Depp-MEN (pour les effectifs élèves) et Comités Techniques Académiques de mars/avril 2021-Rectorats (pour les postes EPS)

UN BESOIN URGENT DE REPRENDRE !

SPORT SCOLAIRE

Camille JACQUES
Responsable académique
Sport scolaire
camillejacques1984@gmail.com

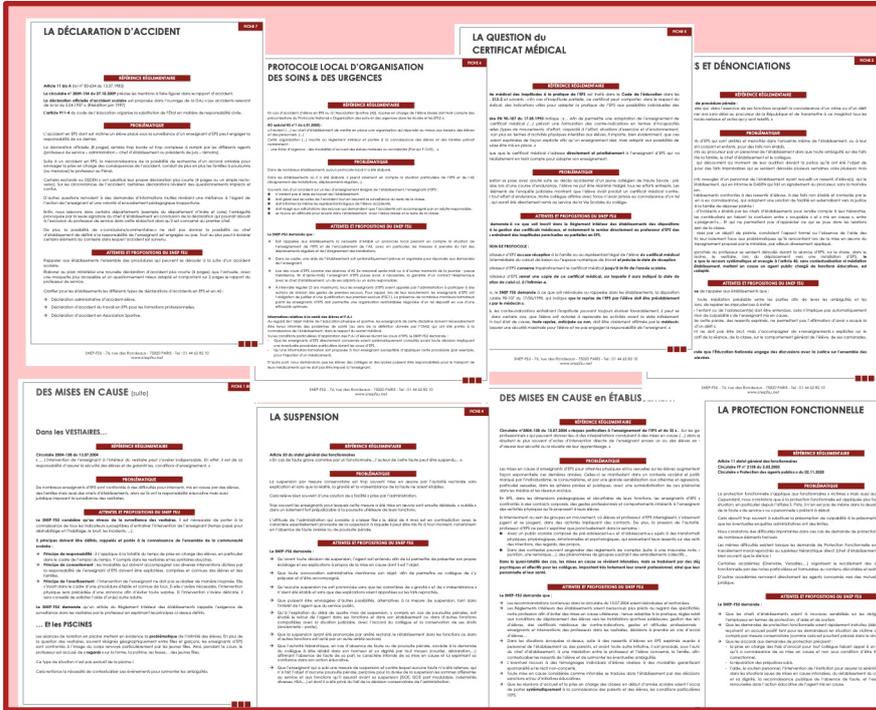


En cette rentrée scolaire, l'UNSS se trouve en très grande difficulté. Avec près de deux ans d'inactivité partielle voire totale malgré l'engagement de ses acteurs, il est important de relancer, de reconstruire une dynamique pour retrouver l'engouement et l'envie de pratiquer des élèves. C'est ce à quoi s'emploie chaque enseignant et enseignante d'EPS aux côtés des cadres de l'UNSS. Mais ce volontarisme, ce militantisme précieux se trouvent entravés par un manque d'anticipation de la rentrée du sport scolaire du second degré. Aujourd'hui, le sport fédéral reprend, les « consignes sanitaires pour le sport » affichées au 09/8/2021 pour le sport scolaire, le sport universitaire et la formation professionnelle permettent une re-

prise. Il est essentiel, pour le SNEP FSU, que des réponses pour une reprise des activités soient données : les élèves ont besoin de rencontres et de pratiques. A l'heure actuelle, aucune consigne particulière sur le plan sanitaire n'a été délivrée, aucun protocole n'a été établi et chaque équipe en établissement ou dans les services UNSS, sur la base du protocole EPS et du cadre général, essaie de traduire ce qui pourrait être fait ou non. Mais ce dernier n'est pas adapté à la situation particulière du sport scolaire. Au sein même de l'Académie de Bordeaux nous pouvons voir des situations complètement opposées. Par exemple, dans le département des Landes une manifestation aura lieu pour la JNSS et elle devrait réunir près de 1500 élèves ou encore à Bordeaux Lac un évènement pour les 6èmes où l'organisation permettra un non brassage au niveau des activités. Nous avons besoin urgemment d'un

protocole sport scolaire, décliné dans les 4 scénarios colorisés, qui prenne en compte les spécificités de l'organisation et du fonctionnement des AS et de l'UNSS. En tout état de cause, le SNEP-FSU demande à ce que la règle du non-brassage soit étudiée différemment dans le cadre des associations sportives en considérant les licenciés d'un établissement comme un groupe défini. Sans cet élargissement, il sera quasi impossible de développer des activités au sein des AS. Les rencontres inter-établissements, dans le cadre d'un protocole spécifique à l'UNSS, doivent être encouragées. L'accès aux installations sportives ainsi qu'aux vestiaires, dans le respect des mesures sanitaires, doit être permis sur l'ensemble du territoire tant que le niveau 2 ne sera pas dépassé, en espérant qu'il ne le soit jamais.





Toutes les fiches du secteur Juridique sont sur le site internet du SNEP FSU



RESPECT DU METIER

FACE AUX RISQUES DU MÉTIER, À LA RECRUESCENCE DE COLLÈGUES ACCUSÉS DE VOYEURISME OU DE MISE EN DANGER D'ÉLÈVES, AU MANQUE DE SOUTIEN DE LA HIÉRARCHIE, À LA NON APPLICATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE D'ACCIDENT :

AGIR DÈS LA RENTRÉE

A. Accusations mensongères : anticiper, organiser le soutien du collègue, connaître les textes, faire valoir les droits.

Le 27 mai 2021, Mme la Rectrice, suite au Grenelle de l'éducation, écrivait dans la feuille de route de l'académie « Une académie résolument engagée dans l'accompagnement et le soutien de l'ensemble de ses agents ».

Cette déclaration n'est en réalité que pur formalisme pour nos collègues EPS mis en cause ou agressés par les parents, les élèves ou encore les supérieurs hiérarchiques :

- soit la protection fonctionnelle leur est accordée mais il n'y a aucun suivi, aucun accompagnement, pas même un appel du RH de proximité, ni d'audience acceptée,
- soit la protection fonctionnelle leur est refusée au prétexte qu'il n'y a pas de « mise en danger immédiate » de la ou du collègue qui est en difficulté.

Le SNEP FSU académique s'alarme de cette situation, il a d'ailleurs interpellé le ministre en soutenant un collègue qui a fait appel de la décision de refus de protection de la part de Mme la Rectrice. Dans ce cas précis, le chef d'établissement le harcèle, l'insulte par écrit en mettant en cause sa probité sur la gestion des comptes de l'association sportive de l'établissement, les comptes ayant

pourtant été systématiquement validés dans le cadre réglementaire !

Nous interviendrons également auprès de Mme la Rectrice lors de la réunion de rentrée, et lors des Comités d'Hygiène et de Sécurité pour que ses écrits se traduisent concrètement dans les actes ! Cette gestion catastrophique « Ressources humaines » ne diffère pas fondamentalement des autres académies.

Aussi, le SNEP FSU National, sur la problématique des mises en cause infondées de collègues dans l'exercice de leurs fonctions par des parents, des élèves, et même par leur hiérarchie, a été reçu le 16 mars 2021 par M. Vincent SOETEMONT Directeur Général des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale.

Pour se mettre en action dans chaque établissement, des fiches ont été publiées par le SNEP-national, vous les trouverez sur le site SNEP-FSU Bordeaux : réécriture et précisions à apporter au règlement intérieur, interventions auprès des familles et des élèves en début d'année.

Retenons les principes essentiels de la mise en œuvre des actions syndicales à mener :

solidarité autour du ou des collègues injustement mis en cause.

- **Utiliser** les heures d'informations syndicales pour informer les collègues de leurs droits et de la nécessaire protection des agents par leur hiérarchie. Nous rappelons que le rectorat a demandé à chaque conseil d'administration d'établissement d'inscrire dans le préambule du règlement intérieur et ainsi de porter à la connaissance des parents que « Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'établissement scolaire. Tout manquement constaté de la part d'un représentant légal, à cette obligation de respect, fera l'objet d'un rappel au respect de la loi par le chef d'établissement. En cas de difficultés persistantes, le chef d'établissement est en mesure de lui interdire l'accès à l'enceinte de l'établissement sur le fondement de l'article R421-12 du code de l'éducation, voire de procéder à un signalement ou à un dépôt de plainte auprès du procureur de la république ». Vérifier bien que cette obligation a été respectée.
- **Ne pas accepter** que les parents puissent intervenir intempestivement à toute heure et irrespectueusement sur pronote.
- **Intervenir** pour que soient réalisées les modifications nécessaires des règlements intérieurs permettant de préciser les attitudes



et réglementations suivant les lieux occupés par les élèves et suivant ce qui leur est demandé et/ou exigé.

Ainsi, les questions sur :

- la tenue des élèves en EPS,
- les interventions dans les vestiaires dans les différents lieux (exemple piscine),
- les droits et devoirs des élèves lors des déplacements pendant les inter cours,
- les protocoles à respecter lors des accidents en EPS

doivent impérativement être précisés et débattus en Conseil d'administration pour un écrit clair connu de la communauté éducative. Pour cela il conviendra de s'appuyer notamment sur la circulaire du 13 07 2004 « risques particuliers à l'enseignement de l'EPS ».

• **Prévenir** : en abordant les gestes professionnels lors des réunions parents/enseignants. Les obligations de parades, de gestes sécuritaires, d'interventions et d'observations pour aider les élèves doivent être évoquées et précisées pour lever en amont toutes les équivoques qui pourraient naître dans des situations d'enseignement. Circulaire du 13 07 2004.



B- Un point sur le dossier du traitement des dossiers « Accidents de service »

Suite à nos nombreuses interventions et à notre suivi, les DSDEN ont enfin commencé à se mettre en conformité avec la réglementation.

Pendant :

- Le site DSDEN 64 fait encore référence à une réglementation obsolète,
- A part le site DSDEN 47, aucun autre site ne permet aux collègues de retrouver aisément les informations dont ils ont besoin,
- Aucun site ne propose la fiche infos agents éditée par le Ministère. Aucun établissement ne met cette fiche à disposition des agents. Ce n'est pas normal !
- Pire, les documents du dispositif Santé Sécurité, émanant du Rectorat, que Mme la Rectrice a demandé d'afficher dans tous les établissements ne sont pas conformes à la réglementation !!
- Enfin, l'Inspecteur d'Académie de la Gironde s'obstine à ne pas vouloir remettre aux collègues victimes d'un accident reconnu imputable au service le certificat de prise en



charge des soins. Il oblige ainsi le collègue à faire l'avance des frais (IRM, Scanner, Échographie), ou à utiliser à tort sa carte vitale, faisant ainsi payer aux mutuelles (exemple MGEN) des frais incombant au seul employeur ...

Des dysfonctionnements déjà signalés, mais Mme la Rectrice se refuse à intervenir. C'est sans doute une illustration de sa manière de concevoir « Une académie qui agit en proximité en apportant à chaque agent l'écoute, le conseil et la réponse adaptés à ses besoins et ses demandes » .

Conclusion

Si vous vous posez des questions sur la volonté affichée de Mme la Rectrice « ... un engagement total dans l'application de cette feuille de route qui permettra d'améliorer pour chacun la qualité de vie au travail », vous savez ce qu'il vous reste à faire : rejoindre le SNEP pour peser sur ces choix qui dégradent nos conditions de travail et qui ne respectent pas les personnels. Faisons route ensemble !



LES NOUVEAUX CONTRACTUELS ALTERNANTS, TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

Sylvie AURIAULT
Co-secrétaire départementale
SNEP FSU Dordogne
sylvie.auriault@neuf.fr



Au cours de ma carrière d'enseignante EPS j'ai rencontré des stagiaires, des certifiés, des agrégés, des MA, des PA, des contractuels....., alors bienvenue au petit dernier : les contractuels alternants.

Ces enseignants, étudiants, doivent mener de front 3 projets: master, préparation du concours et 6H d'enseignement avec des classes en responsabilité. (Les syndicats ont travaillé à l'éclaircissement des garanties du maintien en Master s' il y avait rupture de

contrat).

Leur "forfait" AS est prévu uniquement sur un trimestre, ne permettant donc ni suivi ni engagement auprès d'un groupe sur une année scolaire.

Pour les équipes en place, un tutorat moitié moins payé que pour un professeur stagiaire, mais tout aussi sollicitant voire plus, car le jeune est en préparation CAPEPS. Le salaire proposé est de 695€ nets.

Cette nouvelle voie d'accès au métier fait l'économie d'une véritable formation, et utilise les étudiants comme variable d'ajustement de l'emploi.

En cette rentrée 2021, beaucoup de supports administrativement prévus pour les alternants se trouvent non pourvus faute de candidats. (Lucides quant aux conditions trop exigeantes de cette fonction...)

Derrière le discours officiel : permettre à de futurs enseignants de vivre une expérience professionnelle tout en finançant leurs études, se cache une nouvelle catégorie d'enseignants économiques et bouche-trous. Le SNEP-FSU revendique une simplification des corps de professeurs enseignant l'EPS, un corps de fonctionnaires du service public d'Éducation et du Sport Scolaire et une vraie réforme de la formation proposée aux étudiants.

Bilan mouvement intra 2021



Mouvement 2021 : c'est le deuxième mouvement depuis la Loi de Transformation de la Fonction Publique -LTFP- pour lequel les commissaires paritaires ne siègent plus en FPMA (Formation paritaire mixte académique); celles-ci ayant été supprimées, comme toutes les CAPA (Commission Administrative Paritaire Académique). A l'issue des résultats du mouvement intra 2021, nous saisissons concrètement les conséquences de ces suppressions : subsistent beaucoup de questions, d'incompréhensions, de colère, de la part de collègues. L'opacité du mouvement sème le doute dans la tête des uns et des autres. Avant la -LTFP- (et avant la fin des CAPA et FPMA), nous, commissaires paritaires, pouvions faire notre travail d'élus : vérifier les barèmes et vœux de tous les collègues, veiller au respect des règles, à l'équité entre les collègues, comprendre, expliquer, proposer... Depuis 2 ans et la nouvelle LTFP, nous n'avons plus aucun document de travail de la part de l'administration, donc plus aucune visibilité, aucun moyen de vérifier et comprendre quoi que ce soit. Ainsi, si un collègue a une interrogation, il doit individuellement s'adresser aux services du rectorat pour éventuellement avoir quelques éléments de réponse, et initier un recours. Cependant, notre assiduité à suivre et défendre les collègues reste infaillible, constante puisque tous les collègues qui nous ont contactés ont pu bénéficier de notre vigilance, de nos conseils avisés dans la formulation de leurs vœux, de la vérification de leurs éléments de barèmes. Nous avons suivi leurs demandes et leurs recours éventuels. Là où l'administration veut isoler chacun, le collectif existe et résiste.

Nous tenons à remercier, pour son aide, la profession qui nous a fait remonter les résultats des mutations dès fin juin.

**LA FONCTION PUBLIQUE
EST NÉE POUR SERVIR,**

**CETTE LOI VA
LA DÉTRUIRE.**

**DITES NON À LA LOI
DE TRANSFORMATION
DE LA FONCTION PUBLIQUE !**



Quelques chiffres :

51 entrants dans l'académie pour 80 postes vacants ! Quand le SNEP demande à l'administration d'augmenter le nombre d'entrants, celle-ci répond que les besoins sont couverts: pour ce faire, elle inclut dans son calcul les TZR et le vivier de contractuels dont elle dispose. Donc au final dès la rentrée quasiment tous les TZR sont déjà affectés en remplacement à l'année, de nombreux contractuels déjà employés, et il ne reste que très peu de possibilités de remplacements !

Promotions 2021 : le casse-tête des collègues et des commissaires paritaires du SNEP-FSU depuis la suppression des CAPA !

De nombreux collègues nous sollicitent concernant les promotions : hors-classe, classe exceptionnelle, échelon spécial. De nombreuses questions face à l'opacité des opérations de promotions, aucune visibilité, aucun document fourni par l'administration aux commissaires paritaires (pourtant élus !), aucune explication... Tout cela crée le doute, la méfiance, le sentiment d'injustice et l'incompréhension légitime chez les collègues !

Pour essayer d'y voir plus clair, nous recensons ci-dessous les questions récurrentes des collègues puis nos éléments de réponses :

Concernant l'accès à la **classe exceptionnelle**, « sur les résultats publiés sur I-Prof, n'apparaissent plus la distinction entre les deux viviers ; comment connaître mon classement ? Si l'an dernier je n'étais pas loin de la promotion, pourquoi cette année je ne suis toujours pas passé(e) ? Des collègues peuvent passer devant ? Pourquoi certains collègues ont été promus à la classe exceptionnelle cette année avant d'autres qui eux étaient déjà dans le tableau l'an passé ? Ont-ils eu un changement d'avis ? Sont-ils plus méritants ? Comment connaître son classement ? Pourquoi n'a-t-on pas eu accès aux appréciations et avis avant les résultats ? Le SNEP a-t-il connaissance de tout ça ? »
Classe exceptionnelle, accès à l'échelon spécial : « pourquoi je n'ai pas été promu ? Peut-on connaître les raisons ? Quelles démarches puis-je faire ? Un recours administratif ? »

Promotion prof EPS Hors-classe : « l'an dernier un collègue a été promu alors qu'il a eu l'agrégation. Sa promotion a-t-elle été perdue ? Rebelote cette année ! »

Nos tentatives de réponses et quelques rappels :

Depuis la Loi de Transformation de la Fonction Publique - LTFP -, ce sont les lignes de gestion (lien ici) qui encadrent les avancements d'échelons, de grades (hors-classe, classe exceptionnelle et échelon spécial). Elles donnent des règles carrées avec des barèmes nationaux



CORPO

qui « sécurisent » les décisions de la commission d'experts !

Deux modifications cette année qui ont changé la donne et pu modifier les « pronostics » de certains collègues :

- Le 7ème échelon de la Hors-classe a été mis en place cette année sans report d'ancienneté. Pour être sur le tableau d'avancement de la campagne 2021 au Vivier 2 de la classe exceptionnelle, il faut être au 7ème échelon Hors-classe au 31 août 2021 ; conséquences : certains collègues qui étaient éligibles l'an dernier à la classe exceptionnelle au vivier 2 (il fallait être au 6ème échelon hors-classe), peuvent ne plus être dans le tableau d'avancement cette année ; de plus, cela va retarder ou rendre impossible le passage à l'échelon spécial des plus âgés, puisqu'il faut 3 ans dans le 4ème échelon de la classe ex pour y être éligible.



- « A compter de la campagne 2021, la promotion au titre du premier vivier n'est plus subordonnée à un acte de candidature » (LDG p12) ; et les fonctions peuvent se cumuler. Le nombre de collègues se retrouvant dans le tableau d'avancement du vivier 1 a donc peut-être augmenté !

Concernant la classe exceptionnelle et l'échelon spécial, les années sans promotion risquent d'arriver très vite ... sachant que les promotions classe exceptionnelle et échelon spécial sont contingentées Le volume des promotions à la classe exceptionnelle est de 10% de l'effectif de chaque corps (Prof EPS, agrégés) et de ces 10%, 20% des collègues accéderont à l'échelon spécial; et quand le pourcentage est atteint, il faut attendre ensuite que les collègues partent à la retraite pour obtenir de nouvelles promotions ; d'où l'importance que ces promotions arrivent le plus tard possible dans la carrière des collègues, qu'ils soient proches de la retraite, pour augmenter le « turn over » et augmenter ainsi le nombre de collègues qui partent à la retraite avec le grade le plus élevé !

Cette année, concernant l'accès à la classe exceptionnelle, l'administration n'a pas communiqué le détail des promus au titre du vivier 1 ou du vivier 2 ; 80% des promotions sont pour le vivier 1 et 20% pour le vivier 2.

Nous pouvons supposer que ceux qui ont été promus alors qu'ils n'étaient pas dans le tableau l'an dernier, sont rentrés dans le

tableau cette année au titre du vivier 1 alors que d'autres qui attendent encore ne sont éligibles qu'au vivier 2. Mais ce ne sont que des suppositions puisque nous n'avons aucun document !

Pour l'échelon spécial, (voir pages 25 et 26 des LDG), une campagne d'appréciations doit être à nouveau réalisée. Si l'administration affirme qu'elle a été lancée, nous ne pouvons savoir si les IPR et les chefs d'établissement s'en sont saisis...

Les avis pour l'échelon spécial et pour la classe ex, n'ont pas été visibles par les collègues en amont de la commission d'experts. Or il est bien spécifié : « I-Prof permet aux personnels... de prendre connaissance des avis des évaluateurs et des appréciations du Recteur... » (LDG p 19).

Nous avons fait remonter cela auprès des services du rectorat et avons pris attache auprès du SNEP national.

Nous demandons que les avis sur l'échelon spécial ne soient plus pris en compte car à priori la classe exceptionnelle témoigne déjà du mérite !

Beaucoup de questions restées sans réponses, beaucoup de suppositions... C'est inadmissible !

Il faut rappeler que l'absence des commissaires paritaires prive d'une communication claire, d'une garantie de

fluidité avec les promotions des plus proches de la retraite tel que le précisent les lignes de gestion.

Le SNEP a demandé une audience auprès de la Rectrice et attend des réponses précises sur toutes ces questions de promotions. En attendant, la question des recours contentieux est en attente de cadrage juridique (question : peut-on faire un recours pour la classe exc si on se sent lésé ?) ; le SNEP national appelle pour l'instant chaque collègue à demander des précisions aux services sur leur dossier, barème, classement. Engager un recours au tribunal administratif ne peut se faire à la légère, sans trace écrite, sans décision(s) illégale(s) de la part de l'administration.

Vous comprenez sans doute mieux maintenant pourquoi le SNEP avec la FSU, demande la suppression de la Loi de Transformation de la Fonction Publique (LTFP), le retour des CAPA, pour pouvoir faire notre travail d'élus de façon pleine et entière. Car c'est aussi dans ces CAPA que nous pouvions faire bouger les lignes et faire évoluer les règles vers plus de justice et moins de méritocratie.

Le SNEP FSU revendique le dégel du point d'indice seul garant d'une véritable revalorisation des salaires pour tous et une carrière à rythme unique avec la mise en place d'un 12ème, 13ème échelon, ..., nécessaires pour accompagner des carrières qui s'allongent.

Même l'administration commence à reconnaître que cela serait également bien plus simple pour la gestion !

Enfin, une victoire du SNEP FSU pour les promotions hors classe :

Petit rappel des faits: Campagne 2020 un collègue est promu à la hors-classe alors qu'il vient d'obtenir l'agrégation (donc promotion perdue !). Campagne 2021 ce même collègue est de nouveau sur le tableau d'avancement et est de nouveau promu (deuxième promotion perdue!).

Mais c'était sans compter sur l'opiniâtreté et la vigilance du SNEP et le lien avec la profession que nous avons pu obtenir deux promotions supplémentaires pour cette année dont une avec ancienneté d'un an. Là aussi, si nous avions siégé, nous aurions pu intervenir en séance et éviter ces loupés et retards de promotions pour les collègues.

En effet les services du rectorat, après s'être rapprochés du ministère, ont confirmé que la promotion en 2020 d'un collègue, ayant obtenu l'agrégation, devait être reportée. Le secrétaire national SNEP-FSU, Benoit Chaisy, était intervenu en amont, lui, aussi auprès du ministère.

Le premier promu de cette année va avoir une promotion avec effet rétroactif au 1er septembre 2020 !

Une 2ème promotion va être actée pour un autre collègue au titre de 2021.

...Qui a dit qu'ensemble nous sommes plus forts? ... Le SNEP-FSU peut-être !



< LIRE



La pratique de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport est un droit fondamental pour tous

Art 1. Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport — UNESCO —

Le SNEP FSU et le SNUipp FSU font le point sur les différentes formes que prennent les activités physiques (en fonction des moments et des lieux où elles se pratiquent) et formulent 20 mesures à mettre en place pour apprendre en EPS à l'école, développer le sport scolaire et augmenter l'activité physique quotidienne !

Nous vous invitons à lire et partager la plaquette résumant en chiffres et en images état des lieux et mesures !

LE SNEP AVEC L'ADHÉSION, C'EST BRILLANT !

Jean Luc SABY

Secrétaire départemental SNEP FSU 47
jlsaby47@gmail.com



Comme chaque début d'année, le Snep attend les militants, les sympathisants, les arrivants, les néo arrivants, les récalcitrants, les mutants, les distants, les gagnants, les perdants, les conquérants, les déclarants, les régénérants, les vivants ... etc.

Il y a de la place pour tout le monde pour construire une belle démocratie à l'écoute de toutes et tous. L'adhésion au Snep, c'est la meilleure façon de préserver la réalité d'un métier qui fête, déjà, ses 40 ans à l'éducation nationale...

Faisons le pari de la cinquantaine!

"Ce n'est pas parce que les temps sont durs que nous ne nous syndiquons pas, c'est parce que nous ne nous syndiquons pas que les temps sont durs"



J'ADHERE !



PROFESSEURS STAGIAIRES EPS :

STAGIAIRES

L'ENTRÉE DANS LE MÉTIER DANS UN CONTEXTE PARTICULIER

Lisa ANELLI

Responsable académique Stagiaires

Dans le cadre des journées de pré-rentrée des professeurs stagiaires, **le SNEP FSU est allé à leur rencontre, le jeudi 26 août sur Bordeaux ainsi qu'à son antenne sur le site de Pau.**

Cette année, l'académie de Bordeaux accueille 43 stagiaires (7 au CAPEPS interne et 36 au CAPEPS externe), accompagnés de 11 contractuels alternants.

A toutes et tous, nous tenons à leur souhaiter à nouveau la bienvenue dans notre académie et surtout dans le métier !

Nous tenons également à remercier l'ensemble des formateurs des INSPE, qui nous ont permis d'intervenir auprès des stagiaires en nous accueillant dans leur salle.

Cette première rencontre a permis de nous présenter physiquement ainsi que d'expliquer le rôle et les fonctions du SNEP FSU ; à cette occasion nous leur avons distribué une plaquette et un mémo spécial stagiaires.

Dans le contexte de la crise sanitaire, cette première rentrée dans le métier ne se dessine pas sous « des conditions normales », à l'inverse de ce qu'avance notre ministre. Même si les équipes pédagogiques ont l'expérience de presque 2 années de pandémie, de nombreuses questions restent.

Nous ne pouvons ignorer que l'enseignement de l'EPS a été fortement impacté : conditions de travail, APSA enseignées, collectifs de travail... L'adaptabilité et l'inventivité ont été au premier plan ces derniers mois, mais ce qui nous tient à cœur, c'est pouvoir enseigner toutes les APSA, donner le goût de pratiquer à tous les élèves et les faire réussir. Équipes pédagogiques, formateurs et militants SNEP FSU peuvent être un soutien essentiel pour accompagner chaque stagiaire.

Un conseil : NE RESTEZ PAS ISOLÉ!

Le SNEP FSU continue de revendiquer que le temps de travail du stagiaire sur cette année de titularisation soit placé sur le service du tuteur. Il doit pouvoir bénéficier d'un travail riche réalisé en concertation avec les équipes pédagogiques, l'administration, indispensable accompagnement pour une prise de fonctions réussie.

Plusieurs collègues stagiaires nous ont contactés avant même leur affectation et/ou leur rentrée. Cette reconnaissance du SNEP FSU est un gage de notre investissement envers la profession.

Le SNEP FSU reste présent pour répondre à toutes les questions.

Le site académique est consultable sur www.snefsu-bordeaux.net et les trois responsables stagiaires restent disponibles,

n'hésitez pas à nous contacter.

Nathalie LACUEY
nath.lacuey33@gmail.com (06 83 16 20 48)

Sandra DUFAURE
sandra.juglin@gmail.com (06 33 18 62 22)

Lisa ANELLI
Lisa.efc@orange.fr (06 37 51 71 43)



L'ANNÉE DE STAGE

TES DROITS

TA FORMATION